

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
12219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 10j - Vauvenargues - Fonds de concours du Département à la Commune

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération de la commission permanente réunie le 15 décembre 2017, le Département a prononcé le déclassement de la totalité de la RD 10j (avenue des Maquisards) de la voirie départementale afin de la classer dans le domaine public routier communal de Vauvenargues.

Pour accompagner ce reclassement, il est proposé que le Département apporte, dans le cadre d'une convention de fonds de concours, le montant qui aurait dû être consacré à la remise en état de cette voie préalablement à son déclassement. Les travaux de remise en état ont été évalués à 73000€

En effet, la commune de Vauvenargues avait sollicité dès 2015 la Communauté du Pays d'Aix afin que soient réalisés des travaux d'amélioration de son entrée de ville à l'intersection des RD 10 et RD 10j. Ce projet, repris par la Métropole Aix-Marseille Provence, est programmé fin 2017/courant 2018.

Dans ces conditions, il est apparu opportun que la commune de Vauvenargues réalise sous sa maîtrise d'ouvrage la totalité des travaux en coordination avec la Métropole Aix-Marseille Provence, sans que le Département remette en état la chaussée avant son reclassement.

Cette convention de fonds de concours, dont le projet est annexé au présent rapport, définit les conditions du versement de la participation financière du Département au profit de la Commune au titre de la remise en état de la chaussée de l'ancienne RD 10j déclassée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL